

# Comment lire VOTRE TABLEAU DE GARANTIES ?



## % BR

Pour chaque acte de santé, la Sécurité sociale définit une Base de Remboursement (BR) exprimée en €, consultable sur [ameli.fr](http://ameli.fr). **La Sécurité sociale rembourse un % de cette base de remboursement.** Le % BR indiqué dans votre tableau de garanties comprend le remboursement de la Sécurité sociale complété par celui de M comme Mutuelle.

## % BR + €

Pour certains actes, en plus du % BR, M comme Mutuelle peut ajouter un forfait annuel exprimé en €, permettant de renforcer votre remboursement.

## DPTM

Il s'agit du Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée, par lequel les médecins qui y adhèrent s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires de manière modérée. La liste des médecins adhérents est consultable sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

## COMMENT COMPRENDRE VOS REMBOURSEMENTS

Exemple :

**vosre garantie**  
"consultation généraliste"  
est de **100 % BR**

La base de remboursement Sécurité sociale de ce type de soin est de 25 €			
VOUS DÉPENSEZ	LA SÉCURITÉ SOCIALE VOUS REMBOURSE	NOUS VOUS REMBOURSONS	VOTRE RESTE À CHARGE
25 €	16,50 € (70 % de la BR - 1 € de franchise)	7,50 € (30 % de la BR)	1 € de franchise

Exemple :

**vosre garantie**  
"consultation spécialiste  
ophtalmologue adhérent  
au DPTM\*" est de **150 % BR**

La base de remboursement Sécurité sociale de ce type de soin est de 28 €			
VOUS DÉPENSEZ	LA SÉCURITÉ SOCIALE VOUS REMBOURSE	NOUS VOUS REMBOURSONS	VOTRE RESTE À CHARGE
50 €	18,60 € (70 % de la BR - 1 € de franchise)	22,40 € (80 % de la BR)	9 € (dont 1 € de franchise)

Exemple :

**vosre garantie**  
"consultation spécialiste  
ophtalmologue NON adhérent  
au DPTM\*" est de **130 % BR**

La base de remboursement Sécurité sociale de ce type de soin est de 23 €			
VOUS DÉPENSEZ	LA SÉCURITÉ SOCIALE VOUS REMBOURSE	NOUS VOUS REMBOURSONS	VOTRE RESTE À CHARGE
50 €	15,10 € (70 % de la BR - 1 € de franchise)	13,80 € (60 % de la BR)	21,10 € (dont 1 € de franchise)

\* spécialiste correspondant consulté sur adressage du médecin traitant. Les majorations qui peuvent être facturées ne sont pas intégrées aux bases de remboursement.

EXEMPLES DE % DE BASE DE REMBOURSEMENT PRIS EN CHARGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE  
70 % BR pour un généraliste / 60 % BR pour un kinésithérapeute / 80 % à 100 % BR selon les cas pour une hospitalisation

## LES AVANTAGES DE VOTRE CONTRAT M COMME MUTUELLE



- Le **Tiers-payant** qui vous évite de réaliser les avances de frais
- Notre **Nouvel Espace Client** en ligne pour la consultation de vos remboursements, l'envoi de vos devis et l'accès à votre carte de Tiers-Payant



- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant, sa cotisation vous est **offerte**
- Des tarifs avantageux et les frais de port offerts pour vos commandes de lentilles en ligne sur le site [visiondirect.fr](http://visiondirect.fr)



- L'accès à notre **programme de Prévention** complet
- La **Téléconsultation médicale** qui vous permet de joindre un médecin 24h sur 24 et 7j sur 7, par téléphone ou en visio par l'application (grâce à notre partenaire Mediaviz)
- Le service d'**Assistance** qui vous accompagne en cas d'hospitalisation ou de situation exceptionnelle liée à votre santé
- La consultation d'un autre expert de santé pour éclairer une situation médicale complexe (accès à partir du site [deuxiemeavis.fr](http://deuxiemeavis.fr))